

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0115 Séance du Conseil : 12 MAI 2025
DISPOSITIF LEADER 2023-2027 FICHE ACTION 3 : CRÉER, PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE LA SAS « ORIGINES TLC » SITUÉE SUR LA COMMUNE D'ARGELÈS-SUR-MER, DIRIGÉE PAR MME LUCILE MARTIN (ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DL2024-0287 DU 16 DÉCEMBRE 2024)	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 mai 2025 à l'Espace Jean Latrobe – Salle Carignan - situé Rue du Château à Ortaffa (66560), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250512-DL2025-0115-DE
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025

Le conseil communautaire réuni le 16 décembre 2024 avait donné un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 2 000-€ dans le cadre du dispositif LEADER 2023-2027.

Pour mémoire, Lucile MARTIN est une tisserande qui fabrique des tissus originaux en matières naturelles (coton, lin, laine et chanvre) 100% françaises. Créée en 2021, l'entreprise Origines TLC vient de s'installer sur la commune d'Argelès-sur-Mer pour ouvrir sa manufacture de tissage.

Depuis le dépôt du dossier LEADER, les priorités en investissement d'Origines TLC ont quelque peu évolué. Un nouveau plan de financement a été établi et transmis aux services de la région.

Les investissements concernés par le programme LEADER sont les suivants :

- l'installation de la climatisation dans son atelier
- les travaux d'électricité
- du matériel manutention et pièces électriques et mécaniques

Compte tenu de son approche en mode éco-responsable, il est proposé de soutenir la mise en fonctionnement de cet atelier grâce à une aide maximale de 2000 €, et selon le plan de financement ci-dessous :

- Fonds LEADER : aide maximale de 8 000.00-€
- CC ACVI : aide maximale de 2 000.00-€
- Autofinancement de l'entreprise : part restante

Le vote de la participation de la CC ACVI permettra de poursuivre l'instruction du dossier par les services de la Région. Toutefois, le décaissement de l'aide sera conditionné et suspendu au vote de la participation financière du programme européen LEADER.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution de cette aide, et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette attribution.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 000.00-€ (deux mille euros) au profit de Madame Lucille MARTIN, dirigeante de la SAS « Origines TLC » située sur la commune d'Argelès-sur-Mer, afin de soutenir son projet,

Dit que cette subvention est complémentaire à celle versée au titre des Fonds Leader,

Rappelle que ses objectifs sont :

- Travailler une approche éco-responsable
- Implanter une manufacture de tissage sur la commune d'Argelès-sur-Mer
- Réaliser des travaux une mise aux normes du bâtiment et acquérir du matériel lié à l'activité développée

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 14/05/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" around the top and "ACVI" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.